



Conflans-sainte-honorine, vendredi 10 janvier 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/00248**Cloture par l'avis n° FR/2025/00335**

Pris en application :

Crue**SEINE AVAL - BIEF DE PORT-MORT - DU PK. 120,580
AU PK. 161,100****Modification des conditions de navigation (tous les usagers -
dans les deux sens)****- du 10/01/2025 à 12:00 au 14/01/2025 à 10:00**

- o **Seine à l'aval de Paris (sur le Bief de ND de La garenne)**
entre les pk 120,580 (aval des écluses de Méricourt) et pk 161,100 (amont des écluses de NDG)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés du dépassement de la cote de 16,37 mNGF à l'aval des ouvrages de Méricourt.

Par conséquent, et conformément au RPP Seine-Yonne en vigueur, les restrictions suivantes s'appliquent :

- La navigation des menues embarcations mues exclusivement à la force humaine est interdite. Les associations sportives de canoë-kayak en eaux vives affiliées à la fédération française de canoë-kayak peuvent cependant solliciter une dérogation annuelle ;
- Sans préjudice des dispositions réglementaires relatives à la pente de passerelle prévues par l'arrêté ministériel du 09 janvier 1990, l'accès aux établissements flottants accueillant du public est interdit dès la submersion de la berge ou du quai auquel ils sont amarrés.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Boucles de la Seine, 11, cours de Chimay, 78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE

Tél : 01 39 18 23 45

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Laurent NIQUET